

Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Tel.:01.47.70.91.69 Contact@fo-dafip.fr PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 21 du 18 juin 2019

IDIV CAPN n°3 des 13 et 14 mai 2019

Mutations promotions IDiv CN-IDiv HC sur emplois administratifs

Mission impossible pour atteindre la cible!

Cette CAPN concernant des emplois administratifs s'est déroulée sur la seule après-midi du 13 mai 2019. La date initiale de la CAPN du 9 mai avait été décalée à notre demande en raison de la grève de la Fonction Publique. Ce jour-là, près d'un quart des agents étaient en grève, plaçant ainsi la DGFiP en tête de la mobilisation dans la Fonction Publique. Ce constat témoigne du malaise dans les services.

Ce qu'il faut retenir de cette CAPN :

- En amont de la CAPN :
 - Les nouveautés par rapport au précédent mouvement :
 - Les deux principales évolutions des règles de gestion sont :
 - les mesures d'accompagnement en faveur des cadres en fonction en Guyane ou à Mayotte;
 - ➤ la possibilité pour les IDiv experts de participer au mouvement sur des emplois administratifs sans sélection préalable. Cette passerelle a également été offerte aux inspecteurs inscrits en 4ème année dans le vivier d'IDiv filière "expertise" (2016) qui ont pu postuler pour la dernière fois pour ce mouvement.

Pour **F.O.-DGFiP**, ces 2 aménagements avalisés lors de nos participations aux groupes de travail dédiés vont dans le bon sens.

• Au cours de la CAPN :

- Les réponses de l'administration aux interrogations des élus F.O.-DGFiP ont été les suivantes :
 - Un plan de liquidation de la DGFiP ? La Présidente, Mme Ployard, réfute ce constat excessif. Il s'agira juste de trouver et de mettre en place d'autres façons de

travailler par le biais d'autres moyens; **F.O.-DGFiP** s'oppose fermement au laminage de nos missions.

- Le retour à 2 mouvements annuels administratifs et comptables est à nouveau demandé : Refus catégorique, aucun changement n'est envisagé.
- Les cadres IDiv nous ont relayés leur grande inquiétude sur leur devenir et la disparition du grade d'IDiv ? Aucune réponse.
- Quid des modalités de détachement d'office des agents sur les agences comptables dans le secteur SPL ? Réponse : « les règles de gestions et les garanties individuelles » restent à trouver.

Cette réponse suffirait à justifier notre opposition à cette réforme.

- Sur les sélections des cadres suite aux appels à candidature sur des postes à pouvoir au profil : l'administration ne souhaite pas communiquer d'éléments.
- Suppression des CAP ? Aucune annonce de la DG sur les dispositions nouvelles et règles à venir, la loi étant en cours d'examen ;
- Problématique des cadres sur des postes en détachement souhaitant une promotion: la DGFiP se montre attentive aux fiches de postes des agences comptables sur les perspectives d'accès au grade d'IDiv CN et d'IDiv HC. Elle veille à ce que l'élargissement du périmètre corresponde aux fonctions du nouveau grade. De plus elle retient régulièrement la notion d'années blanches (1 ou 2 ans) afin de veiller à une cohérence avec les promotions du réseau.

Concernant les IFiP, il n'existe pas de réelles difficultés pour qu'ils soient promus sur des postes en administration centrale calibrés attaché/attaché principal. Pour la DGFiP, les fiches de poste ne correspondant pas à des emplois d'IDiv.

Pour les promotions à IDiv HC, la DGFiP se réfère à la notion d'ancienneté dans le poste et marque sa volonté de ne pas créer de différences entre les cadres de la DDFiP et les cadres en détachement. La DGFiP affiche sa volonté d'obtenir du secrétariat général une harmonisation des règles de promotion à IDiv.

- Sur les cadres en situation de handicap : la DGFiP accepte l'idée de promotion en surnombre au regard de la qualité du cadre si nécessaire.
- Concernant le mouvement comptable C1, C2 et C3 sur initiative locale, la Direction Générale a indiqué qu'elle a eu 60 demandes ; ce qui a nécessité une prise de contact individuelle pour les cadres ayants candidaté dans les 2 mouvements, administratif et comptable.

F.O.-DGFiP a relayé le découragement et l'amertume de collègues en butte à des conditions de travail particulièrement dégradées, rendant impossible l'exercice normal des missions.

12 heures de travail par jour ne sont pas rares pour compenser les réductions d'effectif.

Beaucoup de mutations pour rapprochement familial n'ont pas pu s'exercer.

Dans ce mouvement, la résolution de plusieurs cas difficiles a pu être effectuée, et **32** postes comptables ont été libérés.

Données transmises par la Direction Générale :

1. Emplois administratifs de niveau IDiv HC:

Emplois IDiv HC pourvus dans le mouvement	2019	2018	2017
Mutations	23	18	17
Promotions	71	68	42
Total	94	86	59

Précisions:

- aucun emploi administratif ne reste vacant au sein des directions locales;
- 24 résorptions de surnombre IDiv HC auront été effectuées.

2. Emplois administratifs de niveau IDiv CN:

Emplois IDiv CN pourvus dans le mouvement	2019	2018	2017
Mutations	158	135	106
Promotions	192	182	102
Total	350	317	208

Emplois pourvus par promotions:

Les **192** inspecteurs promus au mouvement administratif 2019 sont respectivement issus des viviers suivants :

- 31-vivier 2017 (y compris 2 inspecteurs du vivier de la filière expertise)
- 72-vivier 2018 (y compris 2 inspecteurs du vivier de la filière expertise)
- 89-vivier 2019

Le vivier des inspecteurs se compose de la manière suivante à l'issue du mouvement :

- 13-vivier 2017
- 45-vivier 2018
- 155-vivier 2019

À ce titre, 7 emplois restent vacants, faute de candidats utiles :

- > 2 emplois à Mayotte
- > 2 emplois à la DVNI
- > 2 emplois à l'ESI d'Amiens
- > 1 emploi au SCBCM du ministère de la Culture

62 résorptions de surnombre d'IDiv CN auront été effectuées

Application des priorités :

- ✓ nombre de rapprochements de conjoint : 31 ;
- √ nombre de priorités absolues suite à reclassement/suppression de poste : 3 ;
- ✓ nombre de priorités pour CIMM : 1 ;
- ✓ nombre de priorités absolues retour Guyane/Mayotte : 2.

<u>Les promotions d'IDIV HC à titre personnel</u> : **48** candidats qui avaient postulé ont été retenus, pour un départ à la retraite dans le 1er semestre 2020.

Mutations/promotions IDiv expert:

- 13 nominations au grade d'IDiv HC, filière expertise
- 4 nominations au grade d'IDiv CN, filière expertise

Votes:

Les élus ont voté « pour » concernant la promotion à titre personnel des IDiv HC et « abstention » pour les autres votes.

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous vivons une situation nouvelle et sans précédent qui pourrait bien aboutir, si nous ne luttons pas, à la fin des inspecteurs divisionnaires comptables, du fait de la géographie revisitée qui va réduire par 3 ou 4 le nombre de postes comptables par département.

Ainsi n'aurions-nous à l'avenir qu'une seule CAPN qui regrouperait les IDiv administratifs, les IDiv comptables ayant été sacrifiés sur l'autel des restructurations voulues par le ministre DARMANIN et le Directeur général Bruno PARENT en cadeau de départ.

Ce que nous préparent le ministre et son directeur général, c'est une armée d'inspecteurs divisionnaires sans aucune responsabilité, réduits à être des adjoints ou « conseillers » : belle perspective pour celles et ceux qui ont eu à manager des personnels et à rendre compte, en leur nom, comme comptable principal, devant le juge des comptes.

La technocratie fait son œuvre mais pourrait bien s'en mordre les doigts. En effet, vous ne pourrez pas compter sur la division syndicale pour faire avancer vos projets, car toutes les organisations syndicales qui comptent à la DGFiP sont unies pour vous contrer.

Cette CAP s'ouvre donc dans un contexte où le gouvernement pratique un double langage en prônant la modernisation de la Fonction Publique et le respect des agents, alors même qu'il continue de supprimer des emplois, engendrant une forte dégradation des conditions de vie au travail et de la qualité du service public.

Le projet de loi de transformation de la Fonction Publique, puisque c'est de lui qu'il s'agit, veut modifier profondément le statut et les valeurs de la fonction publique :

- Remplacer les fonctionnaires par des contractuels, non protégés par un statut, sous contrat de 6 ans non renouvelable, est-ce cela la Fonction Publique que l'on souhaite pour demain ?
- ➤ Dans la haute Fonction Publique, des directeurs devenus contractuels seront interchangeables selon leur couleur politique, est-ce cela la Fonction Publique que l'on souhaite pour demain ?
- Affaiblir le rôle des représentants du personnel qui ne seraient plus consultés pour les promotions ou mutations alors que les dossiers évoqués pendant cette CAPN sont la preuve tangible de l'importance des syndicats dans la défense des collègues. Cette révolution serait un coup fatal porté aux agents devenus seuls face à l'administration pour se défendre en cas de problèmes familiaux, sociaux ou de santé.

Pour FO, la Fonction Publique doit garder ses valeurs que ce projet de loi galvaude et écrase.

À la DGFiP, les 24 000 emplois supprimés depuis 10 ans sont un véritable plan social qui ne dit pas son nom avec son cortège de souffrance au travail.

Cette politique de la terre brûlée est illustrée douloureusement par les principaux résultats de l'observatoire interne des Ministères Économiques et Financiers paru début mai 2019. C'est la 1ère fois qu'il y a une dégradation si importante des indicateurs tels que :

- ➤ le stress des agents DGFiP, dont le niveau de la cotation la plus élevée, de 8 à 10, est passé de 35 % en 2015 à 41 % en 2018 ;
- > sur la qualité de vie au travail, seuls 14 % des agents DGFiP sont très satisfaits contre 41 % dans la Fonction Publique de l'État ;
- ▶ le fait de travailler souvent dans l'urgence concerne désormais 70 % des A+ DGFiP contre 65 % en 2017 :
- ▶ plus de la moitié de l'encadrement DGFiP (51 %) est dans le rouge en cumulant les critères de satisfaction de travailler à la DGFiP, d'optimisme en l'avenir et de motivation ;
- > ainsi 64 % des A+ expriment de plus en plus leur pessimisme dans l'avenir de leur direction.

L'observatoire note ainsi « un point bas historique » et « un impact fort des annonces de réorganisation liée à AP 2022 »... et encore l'enquête s'est déroulée en octobre/novembre 2018, avant la sortie des cartes de la « géographie revisitée ».

Toute la DGFiP va mal mais surtout maintenant l'engagement de l'encadrement est fragilisé et ça c'est dangereux pour l'avenir.

Ces indicateurs dans le rouge, parmi tant d'autres (charge de travail, changement subi, absence d'information etc...) sont l'œuvre de notre futur ex-directeur : bravo pour la performance !

Avant d'aborder l'objet de cette CAPN, **F.O.-DGFiP** réaffirme sa revendication du rétablissement de 2 mouvements semestriels comptables et administratifs exclusivement nationaux avec une affectation au poste. Les appels récurrents pour les postes comptables, hors mouvement général, témoignent bien que cette position est fondée. Nous aurons l'occasion de l'évoquer une nouvelle fois, lors de la CAPN du mouvement comptable complémentaire de mi-juin.

Depuis la parution du projet, de nombreux appels de nos mandants ont un point commun : le sentiment d'amertume face à l'impossibilité d'obtenir satisfaction, en particulier de revenir dans leur département d'origine. En effet, ce sont de nombreux départements qui sont fermés à ce mouvement.

Cette année, ce sentiment est aggravé par un contexte particulier :

- l'impact de la géographie revisitée ;
- ➤ le Projet de Loi de Finances de 2019 actant la suppression de 80 emplois d'IDiv qui s'ajoutent aux 72 supprimés en 2018 et aux 83 de 2017 ;
- ➤ la publication du nombre de vacances « éventuelles » sans la communication des surnombres à résorber, provoquant des incompréhensions et des espoirs déçus.

Une nouvelle fois, le manque de visibilité sur le temps nécessaire pour regagner leur département d'origine freine la mobilité de certains collègues qui constatent l'impossibilité de dérouler une carrière compatible avec leur vie familiale.

F.O.-DGFiP maintient sa demande d'un tableau actualisé après publication du projet de mouvement.

La mobilisation de la grève du 9 mai à l'appel unanime de toutes les organisations syndicales prouve bien la grogne des agents et des cadres.

BULLETIN	NOM :	PRÉNOM :	
D'ADHESION	N°matricule (ex N°AGORA) : ADRESSE MÈL :		
FO	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :	
	AFFECTATION:déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)		
DGFiP	Fait à	le(signature)	